



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gaz

Question écrite n° 77483

Texte de la question

Alors que Gaz de France a officiellement demandé au Gouvernement et à la Commission de régulation de l'énergie une augmentation de 12 % en moyenne de ses tarifs pour les 10,3 millions de particuliers abonnés au gaz, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière et les éventuelles mesures d'atténuation de l'impact de cette hausse qui, si elle était acceptée, aurait inévitablement une incidence négative sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Texte de la réponse

La France disposant de peu de ressources en gaz naturel sur son territoire, dépend essentiellement des marchés internationaux pour ses approvisionnements. Gaz de France est un négociant dont les coûts sont très exposés à l'évolution des prix des produits pétroliers. Au 1er novembre dernier, les cours des produits pétroliers avaient progressé de plus de 60 % par rapport au début de l'année. Cette situation a eu des conséquences importantes sur la facture énergétique française, dans un premier temps pour les consommateurs de carburant, de fioul domestique, puis plus récemment de gaz naturel. Le prix du gaz naturel acheté par Gaz de France auprès des producteurs étrangers (Russie, Algérie, Norvège, Pays-Bas principalement) est indexé sur les prix des produits pétroliers. Ces contraintes doivent être prises en compte. Pour autant, le rôle de l'État dans ces circonstances exceptionnelles est de promouvoir, avec les acteurs de chaque secteur, les meilleures modalités pour parvenir à des décisions équilibrées. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre délégué à l'industrie l'ont fait pour les carburants en réunissant, le 16 septembre dernier, tous les acteurs concernés et en mettant en place un plan d'action. Pour les clients se chauffant au gaz, un équilibre similaire est recherché. Gaz de France a décidé d'adapter sa politique commerciale à cette importante hausse des prix pour préserver sa relation de long terme avec ses clients. Gaz de France a proposé un juste équilibre dans l'intérêt de l'entreprise et de ses clients en réalisant des mesures commerciales permettant d'accompagner ce mouvement (remise de 22 euros HT sur l'abonnement). Gaz de France a ainsi pris en compte le contexte exceptionnel lié à la hausse des prix de l'énergie depuis plusieurs mois. Par ailleurs, à l'occasion de la table ronde qui a réuni le 16 décembre 2005 les acteurs de la profession gazière, les ministres ont confirmé qu'aucune nouvelle hausse des tarifs de Gaz de France n'aura lieu pendant l'hiver et ont décidé de confier à trois personnalités indépendantes une mission d'analyse des prix et du marché du gaz. Cette mission pourra notamment proposer de nouvelles règles tarifaires tout en préservant l'équilibre économique des entreprises conformément à la loi du 3 janvier 2003.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77483

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 novembre 2005, page 10267

Réponse publiée le : 14 février 2006, page 1568